

qu'on lui vienne en aide que celui qui doit à la banque plus d'argent qu'il n'en peut payer. Si j'ai grevé ma propriété d'une hypothèque plus forte que la valeur de la garantie parce que je ne vis pas selon mes moyens dans une maison que je ne devrais pas habiter, j'aurai droit à une aide spéciale de préférence à mon frère qui doit \$15,000 à la banque et dont les garanties ne valent plus que \$10,000? Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas et ne réduit-il pas la dette à la banque à la valeur de la garantie, tout en réduisant la valeur de cette dernière de 20 p. 100?

L'honorable M. DANDURAND: La comparaison porte à faux. Ce bill a trait au petit propriétaire moyen qui habite une maison de ville d'une valeur de \$7,000 ou moins, ou une maison à deux logements d'une valeur de \$12,000. Cela ne s'applique pas du tout au gros propriétaire.

Le très honorable M. MEIGHEN: Supposons que je doive \$7,000 à la banque et que mes garanties ne valent que \$3,000?

L'honorable M. PARENT: Le principe est le même.

Le très honorable M. MEIGHEN: Dans ce cas, je devrais être aidé dans la même proportion; ou bien, si je dois à deux banques, je devrais recevoir une aide d'environ \$10,000. Vous ne pouvez faire de distinction.

L'honorable M. DANDURAND: Si mon très honorable ami veut bien m'écouter pendant un moment, nous pourrions décider l'attitude que doit prendre cette Chambre.

Le bill que mon très honorable ami discute nous a été confié. La Chambre des communes s'est ajournée jusqu'à demain après-midi, à trois heures. Je suis d'avis que nous omettions la discussion générale sur la motion tendant à la 2e lecture et que nous renvoyions immédiatement cette mesure au comité de la banque et du commerce. Je vais tâcher d'obtenir que l'honorable M. Dunning soit présent. De toute façon, le Dr Clark et ses adjoints seront là. Vu que nous avons l'avantage de pouvoir prendre connaissance de la discussion qui a eu lieu au comité de l'autre Chambre, nous pourrions étudier cette mesure dans notre comité de six à onze heures ce soir, puis de nouveau demain afin de pouvoir en faire rapport au Sénat et essayer de l'adopter en temps pour nous permettre de proroger demain soir.

Tout comme mon très honorable ami, je crois que, si nous le jugions nécessaire, nous devrions consacrer deux ou trois jours de plus à l'étude de ce bill. Je serai prêt à revenir ici lundi et mardi.

Je suis d'avis que les sénateurs qui ne sont pas membres du comité de la banque et du commerce assistent aux séances du comité

Le très hon. M. MEIGHEN.

et prennent part à la discussion tout comme si nous siégeons en comité plénier. Nous aurons tous ainsi des renseignements de première main au sujet de ce bill et nous pourrions y apporter les modifications que nous jugerons à propos de lui faire subir.

J'ai l'impression que nous pourrions peut-être répondre au désir apparent de la Chambre des communes qui a ajourné ses séances à demain dans l'espoir que d'ici-là nous pourrions peut-être terminer l'examen de ce bill. Je dois accepter une certaine part de responsabilité pour avoir fait naître cet espoir dans l'esprit de mes honorables amis de l'autre Chambre. J'ai cru que le Sénat pourrait, siégeant jusqu'à demain, remplir son devoir envers le pays et examiner à fond cette mesure. Si nous ne pouvons terminer nos travaux d'ici-là, nous devons ajourner à la semaine prochaine.

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien.

L'honorable M. DANDURAND: J'aimerais dire un mot au sujet de ce que je crois être les principales dispositions de ce bill—et je diffère d'opinion avec mon très honorable ami. Nous devrions bien accueillir, je crois une mesure destinée à venir en aide à nos centres agricoles, plus particulièrement à ceux des trois provinces de l'Ouest. J'appelle son attention sur le fait qu'à titre de membre du gouvernement précédent il a donné à ces régions les avantages de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. Grâce à cette loi, des milliers de cas ont été réglés. Nous essayons maintenant de traiter la question des prêts aux cultivateurs de manière à régler la situation générale. Je voudrais demander à mon très honorable ami de ne pas oublier que des milliers de propriétaires dans les villes ont eu beaucoup à souffrir depuis quelques années parce que la valeur des propriétés a baissé de moitié.

Le très honorable M. MEIGHEN: A cause des taxes.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, à cause des taxes. Mon très honorable ami a dit que ces gens n'ont pas à souffrir des dégâts causés par les sauterelles. C'est vrai, mais il y a des taxes municipales et provinciales qui frappent les propriétés. Un grand nombre de ceux qui ont affecté les économies des meilleures années de leur vie à l'achat d'une ou deux maisons dans le but d'en occuper une et, sur leurs vieux jours, retirer un revenu du loyer de l'autre, ont dû louer leurs maisons à des locataires qui n'avaient rien mis de côté et qui recevaient des allocations de secours. Le propriétaire a constaté aussi que la raison même qui l'a obligé à accepter un loyer peu élevé a également été la cause de l'augmentation des taxes. Mon très hono-